

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

**Délibération N° 2024 – 39 : SATA - Homologation des tarifs de secours hiver 2024/2025 –  
Alpe d'Huez Grand domaine**

>> HOMOLOGATION DES TARIFS POUR LES SECOURS HORS-PISTES ET LES RECHERCHES DE PERSONNES EGAREES <<

Hors pistes, les secours sont facturés au coût réel des dépenses engagées

Toute intervention de pisteurs en hors-piste ou pour une recherche de personne égarée entraîne la facturation d'un forfait de 610 € au blessé auquel sont ajoutés les coûts réels des dépenses engagées.

CAS DES SECOURS SUR HORS PISTES ou DES RECHERCHES DE PERSONNES EGAREES					
	Tarifs prestation 2024-2025	Tarif prestation HT facturé aux mairies		Tarifs prestation 2024-2025	Tarif prestation HT facturé aux mairies
Forfait hors pistes ou recherche de personne égarée	610,00 €	603,96 €		Forfait mise en route téléphérique	1 780,00 € / 1 762,38 €
Tarif horaire pisteur avant 21 heures	57,00 €	56,44 €		Forfait mise en route télécabine	1 120,00 € / 1 108,91 €
Tarif horaire pisteur après 21 heures	114,00 €	112,87 €		Forfait mise en route télésiège	680,00 € / 673,27 €
Tarif horaire utilisation scooter	74,00 €	73,27 €		Forfait mise en route téléski	510,00 € / 504,95 €
Tarif horaire chenillette avec chauffeur	270,00 €	267,33 €			
Forfait transport hélicoptère SAF	360,00 €	356,44 €			

N.B. : Tarifs inchangés par rapport à N-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des secours pour la saison d'hiver 2024/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU

  Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué  
Jean Patrick Ogier

**COMMUNE DU FRENET D'UISAINS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

**Délibération N° 2024 – 39 : SATA - Homologation des tarifs de secours hiver 2024/2025 – Alpe d'Huez Grand domaine**

L'an deux mille vingt-quatre et le 02 octobre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 25 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, William PISTOLET, Bernard GUITHON, Laurent DIEUDONNE, Sandrine DUSSERT, Christelle MAYET, Cédric DUSSERT, Camille JOUFFREY

**Étaient absents et excusés :** Isabelle OUGIER, Louissette CROUZET

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs des secours pour la saison d'hiver 2024/2025 de la SATA

**Proposition pour homologation des tarifs secours hiver 2024-2025**

Les évacuations des blessés sur pistes s'effectuent au lieu de l'accident jusqu'aux cabinets médicaux de l'Alpe d'Huez. Le recours à l'ambulance est systématique.

En fonction des moyens à mettre en œuvre et de la zone de l'intervention, les secours seront facturés de la sorte :

CAS DES SECOURS SUR PISTES				POUR RAPPEL N-1	
Moyens/Mode opératoire	Tarifs secours 2024-2025	Tarif prestation HT facturé aux mairies	Observations	Tarifs secours 2023-2024	Tarif prestation HT facturé aux mairies
Intervention en FRONT DE NEIGE	160,00 €	158,42 €	Prise en charge sur les fronts de neige Alpe d'Huez	160,00 €	158,42 €
Intervention et prise en charge sur pistes EN MOTONEIGE	360,00 €	356,44 €	Prise en charge sur les pistes du domaine skiable avec motoneige	360,00 €	356,44 €
Intervention et prise en charge sur pistes avec EMBARCATION (*)	557,00 €	551,49 €	Prise en charge sur les pistes du domaine skiable avec embarcation (traîneaux, barquettes)	557,00 €	551,49 €
Intervention et prises en charge COMPLEXES	1 035,00 €	1 024,75 €	Prise en charge de blessés sur des pistes du domaine skiable nécessitant une approche complexe : ensemble des pistes du Glacier, Sarenne, Combe Charbonnière, Baine, Balcons, Tunnel, Brèche	1 035,00 €	1 024,75 €
Intervention avec prise en charge HELICOPTERE SAF	1 003,00 €	993,07 €	Prise en charge de blessés sur les pistes du domaine skiable avec intervention du SAF	1 003,00 €	993,07 €

N.B. : Dans le cas de secours médicalisés (intervention SMUR par hélicoptère de la Sécurité Civile), on tiendra compte des moyens utilisés pour définir le tarif de facturation.

(\*) Embarcation : Barquette ou traîneau